



CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2008

Etaient présents : ARBEIT Gérard, maire

KELBERT André, SUTTER Laurent, LEFEBVRE Line, UEBERSCHLAG Guy, BRUNNER Materne, DOLLMANN Marc, GERUM François, HEINIS Marcel, LIEBY Isilda, MURE Agnès, Véronique PFLIMLIN, THURNHERR Annick, ZAESSINGER Jean-Yves

Procuration : REY Pierre donne procuration à THURNHERR Annick.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle WACH.

Sur convocation légale du 25 novembre 2008, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Gérard ARBEIT.

A 19 h 30 le maire salue les conseillers et les auditeurs : Claudine Andolfatto, Guillaume Lachèvre, Thierry De Guigné, Bertrand Kimmich, Jean-Pierre Vialas et ouvre la séance.

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 novembre 2008

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du 3 novembre 2008.

II- URBANISME

Le maire présente les dossiers d'urbanisme réceptionnés en mairie depuis le dernier conseil et transmis à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) Mulhouse pour instruction :

- MULLER Claire rue du Homberg : certificat d'urbanisme pour les parcelles 291/63 et 288/65 section 1,
- GRISWEG Alain, 13 rue du stade, lotissement Muehlbach lot 1, modification d'un permis pour un rajout d'un mur séparatif.

III- BATIMENTS COMMUNAUX

a) Auvent grange salle Edouard Kessler

D'importants désordres techniques sur la charpente de la grange et de l'avancée de la toiture ont été constatés et afin de sécuriser l'ensemble un étayage devra être mis en place rapidement. L'entreprise Charpentes Dattler est chargée de l'exécution des travaux.

Et vu que ce sinistre met en jeu la sécurité des biens et des personnes, le maire précise qu'il prendra un arrêté municipal interdisant l'accès de la grange pendant toute la période hivernale.

Le conseil demande au maire de déclarer ce sinistre à l'assurance.

b) Dorfhus

Le maire énumère les travaux demandés par le Président de l'association :

- purge d'une panne intermédiaire de la charpente de la maison,
- dépose du mât nid de cigogne,
- pose d'une barre anti-panique et mise en place d'un bloc de secours sur la porte arrière à l'étage.

Ces travaux seront réalisés dans les meilleurs délais.

c) Salle Kessler

Les doubles portes de la sortie arrière doivent être remises en état, le conseil accepte le devis Spittler d'un montant de 2 012.87 € TTC.

d) Maison Lieby

Pour des raisons de sécurité, il y a lieu de remplacer une sous-poutre en sous-sol, et d'étayer l'ensemble du plancher. Le Conseil accepte le devis de l'entreprise Charpentes Dattler d'un montant de 1 517.90 € TTC.

IV- REFACTURATION DES BRANCHEMENTS

Le maire présente les factures réceptionnées à ce jour concernant les différents branchements sur le domaine privé. Après discussion le conseil décide de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

V- ACHAT TERRAIN RUE DU HOMBERG (DCM 05/05/2008)

Sur proposition du maire, le conseil à l'unanimité :

- révisé le prix d'achat de terrains en zone UA ou UC pour emprise publique,
- fixe le prix à 3 000.- €/l'are pour tout achat à compter de ce jour,
- et demande au maire d'appliquer ce prix pour l'achat :
 - . des parcelles 372/56 et 373/56 section 1 d'une contenance totale de 0.26 are,
 - . des quelques centiares le long de la parcelle N° 46 section 1,
- et autorise le maire à signer tout document y afférent.

VI- TRAVAUX des 4 VOIRIES – Avenant N° 2

Le maire présente les travaux supplémentaires, à savoir :

- réalisation d'une structure sur la rue de la Liberté section 2,
- amélioration de l'esthétique,
- amélioration des eaux de ruissellement, notamment les branchements sur le réseau eaux pluviales des gouttières qui coulaient sur la voie publique.

Et précise que ces travaux seront chiffrés par la DDE pour le prochain conseil municipal.

VII- DIVERS ET INFORMATIONS

a) Tarif de l'eau (DCM 10/09/2007)

Sur proposition du maire le conseil approuve la facturation du mètre d'eau au prix coûtant pour les bâtiments communaux hormis ceux destinés à la location.

b) Agence de l'eau Rhin Meuse

Le maire donne lecture du courrier de l'Agence de l'eau expliquant les nouvelles redevances à facturer à tous les abonnés au service eau sur la base des volumes eau facturés et à reverser les montants encaissés à l'agence de l'eau.

Désormais sur la facture eau apparaîtra sous la rubrique organismes extérieurs :

- la redevance de pollution domestique (en remplacement de la contre-valeur), taux 0.424 €/m³
- la redevance modernisation des réseaux de collecte, taux 0.30 €/m³

c) Fermages 2008 (DCM 28/12/2005)

Le conseil prend connaissance de l'Arrêté Préfectoral N° AG 2008-1485 du 04 novembre 2008 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2008. Le prix du fermage est fixé à 132.91 € l'hectare pour l'année 2008.

d) Plantations d'arbres

Le maire rend compte des ses différents entretiens avec le Président de l'Association Foncière et les exploitants agricoles pour la réalisation d'un projet de plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges, sur les abords des chemins ruraux dans le ban communal. Après discussion, le conseil approuve le projet et demande au maire de déposer une demande de subvention au conseil général. Les dépenses y afférents seront inscrites dans le budget primitif 2009.

L'Adjoint au maire Guy Ueberschlag est chargé de suivre ce dossier.

e) Décision modificative

Sur proposition du maire, le conseil décide

- . d'inscrire au compte DF 6811-042 → 9 033.- € et de les prélever au DF 023 → 9 033.- €
- . d'inscrire au compte RI 280415-040 → 9 033.- € et de les prélever au RI 021 → 9 033.- €
- . d'inscrire au compte DF66111 → 300.- € et de les prélever au DF 654 → 300.- €

f) Frais de chauffage – Association Dorthus

Le maire précise que les frais de chauffage de l'année 2005 d'un montant de 150.- € ont été facturés deux fois par l'ancienne municipalité. Le maire propose d'annuler la facturation 2007/2008, proposition acceptée par le conseil.

Personne ne demandant plus la parole, le maire lève la séance à 22 h.